



Madame Isabelle SANCERNI  
Présidente  
CNAF  
32 avenue de la Sibelle  
75014 PARIS

Paris, le 9 octobre 2020

**Objet** : Soutien au secteur de la petite enfance

Madame la Présidente,

Dans cette période de crise sanitaire, les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ont été identifiés comme essentiels à la vie de la Nation, tant dans la lutte contre la pandémie qu'en soutien à la reprise économique. Pour continuer d'assurer ses missions, le secteur a besoin d'être soutenu par la branche famille et l'État.

D'après des enquêtes flash conduites simultanément par l'Uniopss et la Fédération des entreprises de crèches (FFEC), les places fermées pour cause de Covid-19 représentent un peu moins de 3 % de la totalité de l'offre d'accueil. Si nous nous réjouissons de la prolongation annoncée par la Cnaf des aides exceptionnelles de soutien aux places fermées, ce dispositif ne nous semble pas être suffisant pour répondre aux défis que rencontrent actuellement les crèches. Ces constats sont partagés par les municipalités.

Les structures d'accueil sont aujourd'hui confrontées à une baisse de leur activité du fait d'une réduction importante de la fréquentation. Les besoins des familles sont, en effet, réduits du fait de la conjoncture. En effet, la généralisation du télétravail et le chômage partiel conduisent de nombreuses familles à demander une réduction de l'amplitude horaire de leur contrat et/ou du nombre de jours réservés. Il semblerait, par exemple, que les crèches de personnel du tertiaire aient vu leur taux d'occupation baisser de 50 %. Si l'accueil occasionnel est une solution très largement utilisée par les gestionnaires lorsqu'une journée est délaissée par les familles, il est en revanche impossible de trouver des familles à accueillir tôt le matin ou tard le soir lorsque les familles en accueil régulier diminuent leur volume horaire journalier.

Au-delà des facteurs liés au télétravail, la fréquentation des établissements d'accueil du jeune enfant baisse également du fait de la précarisation de certaines familles. La perte d'emploi ou la réduction du temps de travail conduisent des familles à réduire, voire à renoncer à l'accueil en crèche.

Cette baisse d'activité menace la pérennité de certaines places d'accueil. Cette fragilisation du secteur est accentuée par les modalités de financement actuelles de l'accueil du jeune enfant. L'écart entre les heures facturées et les heures réalisées pourrait entraîner une baisse du taux de PSU pour certaines structures.

Il est donc impératif que des solutions soient rapidement trouvées pour compenser cette baisse d'activité. Le dispositif d'aide exceptionnelle aux places fermées a été conçu durant l'état d'urgence sanitaire à un moment où les EAJE bénéficiaient largement de l'activité partielle et où la majorité des établissements étaient fermés. Les aides doivent s'adapter à l'évolution de la situation comme cela a été le cas dans de nombreux secteurs. L'arrêt à la fin du mois de juillet de l'aide exceptionnelle aux places non pourvues, qui pourrait compenser cette baisse de fréquentation a suscité beaucoup d'incompréhensions auprès des gestionnaires d'EAJE. Alors que le Président de la République a identifié rapidement les services aux familles comme des acteurs incontournables de la lutte contre la crise sanitaire et socio-économique, il est urgent de leur donner les moyens d'assurer leurs missions.

Nous, les acteurs publics, privés marchand et non-lucratif de la petite enfance, sommes à votre entière disposition pour trouver une solution permettant de soutenir l'équilibre et la pérennité du secteur.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression notre meilleure considération.

François BAROIN  
Président de l'AMF



Damien TONDELLI  
Président de la FFEC



Patrick DOUTRELIGNE  
Président de l'Uniopss

